

haïte de Joyeuses Fêtes

LES MODALITÉS D'UTILISATION DU FONDS VERT SE PRÉCISENT

www.lagazettedescommunes.com – 13/12/2022

 ÉCONOMIEwww.lemoniteur.fr – 1^{er}/12/22 ■

À ce jour le **Compte Personnel de Formation (CPF)** comptabilise 5 millions d'inscriptions en formation, représentant un **coût cumulé de 6,7 Mds €**. Le 11 décembre dernier, au cours de l'examen en 2^{ème} lecture du **projet de budget 2023**, le gouvernement a déposé **un amendement**. Il instaure le principe d'une **participation automatique du titulaire** lors de l'utilisation du CPF, quel que soit le montant des droits disponibles. Le texte prévoit toutefois d'exonérer de ce reste à charge les demandeurs d'emploi et "les salariés dans le cadre de projet coconstruit avec leur employeur" pour ne pas pénaliser "les titulaires de CPF qui ont le plus besoin d'une formation". **Un décret** devrait préciser les modalités de mise en œuvre : taux de participation, condition de prise en charge par un tiers, niveau minimal d'abondement par l'employeur.

www.banquedesterritoires.fr – 13/12/22

Le ministre du Travail, **Olivier Dussopt**, a annoncé la **prolongation de l'aide à l'embauche en faveur de l'apprentissage**. Le dispositif sera modifié et consistera en **une aide unique de 6 000 €**. Il s'appliquera **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**, aux contrats conclus en alternance, **quel que soit l'âge de l'apprenti**, pour la première année d'exécution du contrat. En 2021, 733 000 contrats d'apprentissage ont été signés. En 2022, le gouvernement table sur plus de 800 000 contrats d'apprentissage, et sur un million de nouveaux apprentis par an d'ici à 2027. Ces dernières années, les effectifs d'alternants étaient principalement constitués de jeunes en formation de niveau bac + 2 et plus. En 2021, seulement 38 % des apprentis préparaient un CAP ou un BAC pro.

Le Figaro- Les Echos- 2/12/22

Depuis 1997, **une commission**, présidée par un magistrat de la Cour des Comptes, **évalue le coût réel, pour la branche maladie, de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP)**. Elle estime que **50 % des accidents du travail ne sont pas déclarés** comme tels. Son estimation porte sur le nombre d'accidents ou de maladies qui, s'ils avaient été déclarés, auraient dû être reconnus d'origine professionnelle, pour fixer ce que doit reverser la branche AT-MP à la branche "maladie" de la Sécurité sociale. En 2021, date de la dernière commission, ce coût se chiffrait entre 1,2 Md € et 2,1 Mds €, dont 110 M€ pour les accidents du travail. "La sous-déclaration s'est institutionnalisée et devient une pratique managériale dans de grandes entreprises, mais aussi chez les sous-traitants qui doivent apparaître irréprochables pour décrocher des contrats", estime **Jérôme Vivenza, membre de la commission exécutive confédérale de la CGT**.

Le Monde – 7/12/22

En novembre 2022, **le taux d'inflation a progressé de 6,2 % sur un an**. Une **hausse automatique du Smic** interviendra donc en janvier prochain, **à hauteur de 1,8 %**, portant le montant mensuel brut à 1 709,28 € (1 353,07 € net). Le Smic horaire s'élèvera à 11,27 €. En 2022, le Smic a été revalorisé de 5,6 %, suite aux augmentations intervenues en janvier, mai et août.

Le Figaro- 15/12/2022

ÉNERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Fin novembre, la **députée Aurore Bergé (Renaissance)**, soutenue par les membres de son groupe parlementaire, a déposé **une proposition de loi** pour **"ouvrir le tiers financement, pour favoriser les travaux de rénovation énergétique" des bâtiments publics**. Le texte prévoit ainsi d'autoriser une **dérogation à titre expérimental et pour une durée de 5 ans**, aux articles du Code de la commande publique pour les **Contrats de Performance Énergétique**, conclus sous la forme d'un **Marché Global de Performance** ayant pour objet la rénovation d'un ou plusieurs bâtiments. La mesure s'appliquerait à l'État et à ses établissements publics, ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics et groupements. Le dispositif permettrait de faciliter la prise de décision, pour des projets de rénovation qui représentent un **"investissement important"** pour les maîtres d'ouvrages publics. Le principe consiste à donner accès à un tiers au portage financier de tels projets, charge au bénéficiaire des travaux de lui rembourser l'avance et les intérêts associés, une fois les travaux effectués. Le texte prévoit qu'**un rapport d'évaluation** des contrats conclus dans ce cadre soit transmis au Parlement dans un délai de 3 ans à compter de la date de promulgation de la loi.

► Consultez la [proposition de loi](http://www.assemblee-nationale.fr) (source : www.assemblee-nationale.fr)

AEF – www.lemoniteur.fr - 1^{er}/12/2022

Un arrêté publié le 9 décembre dernier officialise le **lancement du programme ACTEE+**. Il prolonge le programme ACTEE 2 qui prendra fin le 31 décembre prochain. Il sera **porté par "la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et régies (FNCCR) ou l'une de ses sociétés apparentées"**. La FNCCR précise que **"plusieurs autres organismes et notamment l'Association des Maires de France (AMF), verront leur rôle renforcé dans la gouvernance du programme au sein d'un comité d'orientation stratégique"**. Le nouveau dispositif vise à amplifier les actions de rénovation énergétique en fournissant **"une aide technique et organisationnelle à destination des collectivités"** via une cellule d'accompagnement, un centre de ressources, des guides, des formations et des outils numériques d'analyse. Actee+ permettra également de cofinancer **"l'accompagnement et la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics des collectivités et de l'éclairage public via des appels à projets ouverts"**. Il bénéficie d'**une enveloppe de 220 M€ pour la période 2023-2026** et représente un **volume de CEE de 31,5 TWh cumac**.

► Téléchargez l'[arrêté du 28 novembre 2022](http://www.jo.fr) (source : JO du 9 décembre 2022)

Enerpresse- 15/12/2022

Un **Appel À Projet (AAP)** portant sur des projets d'**effacement électrique de bâtiments tertiaires publics** vient d'être lancé par la **FNCCR**, en prévision de potentiels délestages. Il s'inscrit dans le cadre du **programme Actee**. Sous l'appellation **"Eff'ACTE"**, il s'adresse aux collectivités locales volontaires qui souhaiteraient auditer leurs bâtiments afin de déterminer leur potentiel d'effacement. Il permettra de les équiper afin d'assurer un suivi de leur consommation et de contractualiser avec les opérateurs contre rémunération, grâce aux mécanismes de capacité et d'ajustement, gérés par le RTE. Trois lots sont prévus (ressources humaines ; outils de mesure et de suivi ; études techniques). **Le montant total de l'aide est plafonné à 100 000 euros pour l'ensemble du dossier** (le taux d'aide maximal est fixé à 50%). La FNCCR met à leur disposition **un guide** sur l'effacement, des formations ainsi que la **plate-forme "Go-Flex"**, **"développée en collaboration avec le RTE, l'IFPEB et le Gimelec qui leur permettra d'entrer facilement en contact avec des opérateurs d'effacement électrique"**. Le dispositif ne pourra cependant pas être déployé cet hiver, la date limite de dépôt des candidatures étant fixée au 15 mars prochain.

► Consultez l'[AAP « Eff'ACTE »](http://www.aap-effacte.fr) / [Le Guide sur l'Effacement](http://www.guide-sur-l-effacement.fr) (source : www.programme-cee-actee.fr/retrait-de-dossier/effacte/)

Enerpresse- 15/12/2022

D'après le **Président du Gimelec, Laurent Bataille**, un bâtiment de plus de 1000 m², sans pilotage de ses équipements, consomme en moyenne 300 kWh/m²/an. Associé à un système de **Gestion Technique du Bâtiment (GTB)**, il ne consomme plus que 180 kWh/m²/an en moyenne, voire 40 kWh/m²/an s'il est particulièrement bien équipé. La détection d'anomalies par la simple **mesure de la consommation** d'un bâtiment permet de les résoudre et de réaliser entre 5 à 15 % d'économies d'énergie. La GTB permet, quant à elle, de réaliser **entre 20 et 40 % d'économie d'énergie**. Différents systèmes, plus ou moins complexes sont disponibles. Si le coût d'équipement en GTB varie en fonction de la typologie des bâtiments et des solutions retenues, il s'élève en moyenne entre 10 et 20 €/m².

Enerpresse- 9/12/22 ■

Invité le 1^{er} décembre dernier à la conférence "*Bâtir pour le climat*" organisée notamment par le Moniteur, **Quentin Deslot, Chef du bureau de la qualité technique et de la réglementation technique de la construction à la DHUP**, a évoqué le renseignement de la **base Operat**, destinée à engranger les données de consommations des acteurs concernés par l'application du **dispositif Éco Énergie Tertiaire**. "*Au 30 septembre 2022, date butoir initiale pour remonter les informations, 150 millions de m² ont été renseignés, sur 500 millions de m² estimés de parc tertiaire assujetti à la réglementation. Un taux de 30 %, donc.*"

www.lemoniteur.fr – 2/12/22 ■

D'après une enquête réalisée de février à octobre 2022 par l'**Association Sport et Agglomérations, Asporta**, une majorité des gestionnaires de piscines publiques (58,4 %) envisage d'investir pour réduire la facture énergétique. Le gaz est la source d'énergie la plus utilisée pour le chauffage, loin devant l'électricité. Très minoritaires, les énergies renouvelables sont peu répandues. La biomasse (bois) devance le solaire photovoltaïque. Les gestionnaires envisagent en priorité de se doter d'un outil de **pilotage et d'optimisation des consommations (43,2 %)**, avant la réfection de l'enveloppe thermique du bâtiment (25 %) et un changement de source d'énergie (20,2%). Parmi les autres pistes évoquées, **6,7 % prévoient de changer l'éclairage ou de se doter de géothermie (2,8 %)**. D'ores et déjà, près de deux gestionnaires sur cinq (39,7%) ont réduit la température de l'air et 50 % ont diminué la température de l'eau. Le report dans le temps de la vidange obligatoire des bassins est un autre levier envisagé par 31,4 % des gestionnaires.

www.banquedesterritoires.fr- 14/12/22 ■

En déplacement sur le site de la centrale nucléaire de Penly, **le ministre de l'Économie, Bruno le Maire** a indiqué que le **projet "Hercule"** était abandonné. Initié en 2018 par la direction d'EDF, il prévoyait de restructurer le groupe en 3 entités : une entreprise publique pour le nucléaire ; une autre cotée en Bourse pour la distribution d'électricité et les énergies renouvelables ; et une troisième pour les barrages hydroélectriques.

AEF- 9/12/22- Les Echos- 12/12/22 ■

L'**Observatoire national DT-DICT** a actualisé le **guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux** publié en 2017, en l'enrichissant d'**exemples de clauses techniques et financières à insérer dans les marchés de travaux**. Ils sont regroupés dans le "**Livret I**". Quatre clauses doivent être insérées systématiquement dans les marchés. La première s'applique à la gestion de la déclaration de projet de travaux (DT) de plus de 3 mois. La deuxième concerne la réalisation de la DICT et l'absence de réponse. La troisième porte sur la "*réalisation de travaux de terrassement dans la zone d'approche*" et la dernière détermine les modalités d'arrêt des travaux dans la zone des travaux concernés et les conditions de sa prise en charge par le maître d'ouvrage.

► Téléchargez le "**Livret I – Exemples de clauses techniques et financières**" (source : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

www.lemoniteur.fr- 2/12/22 ■

D'après l'**indicateur industriel du Très haut Débit (THD)** réalisé par le **SYCABEL**, représentant les industriels du câble, **la livraison de câbles à fibre optique reste orientée à la baisse au 3^{ème} trimestre 2022**. Le repli est de 6 % par rapport au premier semestre, période elle-même en recul de 25 % par rapport aux livraisons enregistrées au 1^{er} semestre 2021. Une tendance confirmée par les données de l'**Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)** qui relève "*une baisse depuis quelques mois de l'ordre de 20% au 2^{ème} trimestre 2022, par rapport à la même période de 2021*".

www.sycabel.com - 22/12/2022 ■

L'Hexagone accueille **plus de 250 écosystèmes territoriaux de production d'hydrogène** indique **une étude**, publiée par **France Hydrogène**. On dénombre **entre 15 à 25 sites de production par régions**. Pour une grande majorité d'entre eux (70 %), leur capacité est inférieure à 3 MW. **24 projets de plus de 100 MW représentent 80 % des volumes de production**. L'association estime qu'ils pourraient produire annuellement plus d'un million de tonnes d'hydrogène à partir de 2030, à 95 % produits par électrolyse. En termes de débouchés, l'hydrogène est principalement destiné à **alimenter l'industrie et les solutions de mobilité**. Quatre régions ont d'ores et déjà passé commande de 14 rames de trains régionaux à hydrogène, qui seront mises en service en 2025 pour remplacer les rames fonctionnant au diesel. Une trentaine de projets de navettes maritimes et fluviales sont également prévus, et "*230 bus et 60 bennes à ordures sont en cours de déploiement*". D'ici 2025, 225 stations de recharge devraient être construites, chaque région en comptant au moins une dizaine, en général implantées à proximité des grandes agglomérations. Dans le domaine de l'énergie, les usages sont encore peu développés, bien que l'hydrogène soit envisagé comme une solution pour répondre aux besoins de flexibilité du réseau électrique, ou encore pour satisfaire les besoins en énergie de sites non raccordés au réseau (boucles énergétiques locales, sites isolés, systèmes de secours, etc.)

► Téléchargez l'**étude – volet 2** (source : <https://s3.production.france-hydrogene.org>)

AEF- 7/12/22 ■

EN RÉGIONS

Nouvelle Aquitaine. L'agglomération de Brive la Gaillarde (19) devait être **raccordée à la fibre optique fin 2020**. A ce jour, d'après les données transmises par les communes concernées et Orange, **seulement 88 % des raccordements ont été honorés**. Il resterait 6 000 foyers (10 % de la population) non desservis en THD. Après de multiples démarches auprès de l'**Autorité de régulation des télécoms (ARCEP)** et d'**Orange**, l'agglomération estime avoir épuisé toutes les voies de recours et dénonce la "*mauvaise volonté*" de l'opérateur historique. Soutenue par l'**Avicca**, la **FNCCR** et l'**AMF**, elle a décidé d'interpeller le gouvernement pour mettre Orange en demeure et confier la fin du déploiement à son **syndicat mixte, Dorsal**.

www.lagazettedescommunes.com – 6/12/22 – Le Monde - 8/12/22 ■

PACA. L'usine marseillaise du groupe Haribo a changé de process il y a presque 2 ans, pour produire simultanément du chaud, pour sécher les confiseries dans les étuves, et du froid, pour solidifier les bonbons tout en rafraîchissant l'air ambiant. Un process qui exige une grande stabilité des températures et un contrôle rigoureux. Cette solution, a été réalisée par une entreprise adhérente du SERCE, dans le cadre d'un **Contrat de Performance Énergétique (CPE)**. Le site consomme 1850 MWh, dont 1550 MWh sont produits par **récupération de la chaleur fatale**. De quoi **réduire la consommation de gaz de 80 %**, alors que l'engagement initial portait sur une réduction de 60 %.

Le Moniteur des Travaux publics – 2/12/22 ■

EN EUROPE

Espagne. En Catalogne, la société **Vins Raïmat**, spécialisée dans la production de vins mousseux, a déployé un mur de panneaux photovoltaïques de 300 kW, le long des cuves de son site de production, pour faire de l'autoconsommation. Disposés verticalement, 65 panneaux solaires complètent une autre installation de 660 modules photovoltaïques disposés en toiture. "En plus de générer de l'énergie, cette installation verticale réduit la consommation énergétique des cuves, car elle les isole du contact direct avec le soleil". Le dispositif répond triplement aux objectifs "puisque'il permet de produire de l'énergie, de s'isoler du soleil et de réduire la consommation d'énergie, l'électricité étant nécessaire pour maintenir au froid le contenu des cuves." Le projet est dimensionné pour produire plus de 429 000 kWh par an et devrait fournir 35 % des besoins en électricité de l'entreprise.

www.pv-magazine.fr – 12/12/22

Bruxelles. Le 7 décembre dernier, la Commission européenne a autorisé une aide de l'État français de 50 M€ pour soutenir les projets de recherche de petits réacteurs nucléaires modulaires (SMR) de 300 MW que développe EDF, dans le cadre du projet Nuward.

AEF – 9/12/22 – Contexte – 8/12/22

DANS LE MONDE

Le rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) sur le marché des énergies renouvelables révèle une forte augmentation de la capacité de production, de l'ordre de 2 400 GW entre 2022 et 2027, "soit l'équivalent de la capacité électrique de la Chine aujourd'hui". Cela représente une progression de 30 % par rapport aux prévisions établies l'an passé. Au cours des 5 prochaines années, les énergies vertes "devraient représenter plus de 90 % de l'expansion mondiale de l'électricité" et dépasser le charbon, en devenant les premières sources d'électricité au monde en 2025. D'ici à 2027, la capacité solaire photovoltaïque mondiale devrait quasiment tripler. Au niveau européen, les capacités de production des énergies renouvelables devraient doubler durant la période 2022 à 2027 par rapport aux 5 dernières années. Si elle reste leader, la part de marché de la Chine dans la fabrication mondiale de capacités de production devrait reculer, passant de 90 % aujourd'hui, à 75 % en 2027.

► Télécharger l'étude de l'AIE (source : <https://www.iea.org/reports>)

Les Echos – 7/12/2022 – www.actu-environnement.com – 8/12/22

L'exploitation du minerai de cuivre pourrait connaître une transformation majeure. Jusqu'à présent, les compagnies minières exploitent principalement le cuivre sulfuré à l'aide de fours de pyrometallurgie pour le purifier et produire du cuivre pur. Non rentable, le minerai à faible teneur est stocké dans les résidus miniers. Le cuivre oxydé, quant à lui, est resté longtemps inexploité, ses propriétés chimiques rendant impossible sa concentration pour le purifier en pyrometallurgie. Depuis les années 1980, un procédé permet de séparer l'oxyde de cuivre avec de l'acide sulfurique pour obtenir du cuivre pur grâce à l'électrolyse de cette solution. Une start up américaine, Jetti Resources a conçu une méthode économiquement rentable pour exploiter les rebus de cuivre sulfuré, en les traitant par catalyse. Des bactéries attaquent une partie de la pierre, et permettent de transformer ces résidus sulfurés en cuivre oxydé, qui est ensuite purifié selon le procédé hydrometallurgique. "Si l'on arrive à oxyder le cuivre à un coût raisonnable, c'est sans aucun doute une évolution majeure pour l'industrie minière", souligne Damien Goetz, professeur à l'école des Mines de Paris. D'après Jetti Resources, il y aurait 43 milliards de tonnes de cuivre contenus dans les résidus miniers, valorisables à hauteur de 2 000 Mds \$ au cours actuel du métal rouge. Si ce procédé se généralise, près de 8 millions de tonnes de cuivre supplémentaires (soit un tiers de la production actuelle) pourraient être produit chaque année. De quoi "soulager" le marché, la transition énergétique étant très consommatrice de cuivre.

Les Echos- 1^{er}/12/22



BTP

Le 13 décembre, à l'occasion d'une conférence de presse, Olivier Salleron, Président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) a dressé un panorama du marché de la construction. En 2022, sur le marché du logement neuf, les volumes ont augmenté de 5,1 % mais une baisse de 9 % des mises en chantier est prévue en 2023. Sur ce marché, la FFB s'attend à une forte diminution des permis de construire en 2023 (- 21,3 %), "alors que les ventes reculaient de plus de 30 % dans l'individuel et de près de 15 % dans le collectif en 2022". Inflation, hausse des coûts de la construction, auxquels s'ajoutent les surcoûts liés à l'application de la Réglementation Environnementale RE 2020, et resserrement des crédits bancaires expliquent le repli des ventes. La FFB anticipe donc un recul de 2,6 % de la production de logements neufs. Parallèlement, le chiffre d'affaires de la rénovation énergétique sur ce segment a progressé de 2,1 % en 2022, une tendance qui devrait se consolider en 2023 à hauteur de 2,6 % en volume estime la fédération. Sur le marché non résidentiel, la construction de bureaux, commerces, usines et entrepôts neufs devrait restée stable en 2023 (- 0,8% vs +6,6% en 2022). "La baisse des autorisations et des ventes de bureaux en Ile-de-France est compensée par les métropoles régionales, où le marché est porté par les délocalisations et les agrandissements car les open spaces ne sont plus à la mode", souligne Olivier Salleron. Le marché des bâtiments administratifs devrait se replier de 2,5%, les collectivités préférant investir dans la rénovation du parc existant. Globalement, la dynamique des permis observée en 2022 devrait se concrétiser en termes de mises en chantier (+2,7%) et de production (+1,7%) des bâtiments non résidentiels neufs.

www.lemoniteur.fr – 13/12/22- www.actu-environnement.com – 14/12/22



NOMINATIONS

Boris Ravignon, qui restera maire LR de Charleville-Mézières (Ardennes) et président d'Ardenne Métropole, Vice-président de la région Grand Est, succède à Arnaud Leroy à la présidence de l'Ademe.

AEF – 14/12/22 – Contexte – 15/12/22